

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal tenue le lundi 2 mars 2015 à 20 h au local de l'Âge d'or des Éboulements, sous la présidence de Monsieur Pierre Tremblay, maire, et à laquelle il y avait quorum.

Présences : Sylvie Bolduc
Emmanuel Deschênes
Diane Tremblay
Pierre Tremblay, conseiller

Absences : Régis Pilote
Ruth Tremblay

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015
3. ADOPTION DES COMPTES
4. DÉPÔT MODIFICATION AU RÔLE
5. DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ – LOT 993, RANG STE-MARIE
6. DEMANDE PACTE RURAL « VOLET AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS EN LOISIR »
7. RÉCLAMATION M. MARIO DESMEULES
8. ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES
9. RÉSOLUTION – LES GRANDS RENDEZ-VOUS CYCLISTES DE CHARLEVOIX
10. ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE D'INCENDIE
11. INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ENVOI D'ALARME DE NIVEAU DE CHLORE PAR ONDE CELLULAIRE
12. AFFECTATION AU FONDS LOCAL EN VOIRIE
13. CONTRAT SOCIAL « LE BOUTON ARGENTÉ » POUR LA QUALITÉ DE VIE DES AÎNÉS
14. DON À LA FAMILLE MANON FORTIN ET MICHEL LAROUCHE
15. MOTION DE REMERCIEMENT « HÉLÈNE THIVIERGE »
16. MOTION DE FÉLICITATIONS « COMITÉ DES LOISIRS DES ÉBOULEMENTS »
17. DEMANDE DE DON
 - MUSÉE MARITIME DE CHARLEVOIX – FÊTES DE LA MER
 - CAMP LE MANOIR
18. REPRÉSENTATION
19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

33-03-15 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

34-03-15 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015 soit adopté.

35-03-15 Adoption des comptes

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes tels que décrits ci-dessous soient payés.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QC	158.67 \$
AUBÉ ANCTIL PICHETTE & ASSOCIÉS	5 173.88 \$
BELL CANADA	217.20 \$
CANADA POST CORPORATION	260.20 \$
CORPORATE EXPRESS CANADA INC.	101.77 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	78.91 \$
DÉRY TÉLÉCOM	41.34 \$
DISTRIBUTION SIMARD INC.	62.65 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	199.77 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	52.00 \$
FORTIN BALAYEUSES ENR.	1 644.42 \$
GAGNÉ LETARTE SENCRL AVOCATS	101.36 \$
GARAGE EDMOND BRADET INC.	474.10 \$
GROUPE CCL	448.13 \$
HYDRO-QUÉBEC	303.46 \$
L'HEBDO CHARLEVOISIEN	295.49 \$
M.R.C. DE CHARLEVOIX	12.21 \$
PAPETERIE ST-GILLES	21.28 \$
POSTES CANADA	2 006.32 \$
SOLUGAZ INC.	125.84 \$
SONIC	6 240.33 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	1 026.18 \$
	<hr/>
	19 045.51 \$

SECURITÉ PUBLIQUE

ATELIER SC CONCEPT	23.00 \$
BELL CANADA	102.66 \$
BRIGADE DES POMPIERS GARDE: 1248 \$ INTERV.: 5249 \$	8 083.00 \$
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	112.68 \$
EXTINCTEURS CHARLEVOIX INC.	319.40 \$
GARAGE EDMOND BRADET	993.90 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES	243.92 \$
INDUSTRIE CANADA	223.50 \$
RESTAURANT AU GRÉ DU VENT	270.02 \$
THIBAUT & ASSOCIÉS	895.57 \$
	<hr/>
	11 267.65 \$

VOIRIE-TRANSPORT

BELL CANADA	102.65 \$
BELL MOBILITÉ	397.96 \$
BERNARD BOIVIN	1 170.00 \$
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	448.39 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	5.74 \$
DISTRIBUTION SIMARD	239.52 \$
DUFOUR LA MALBAIE	144.23 \$
ESSO	3 741.01 \$
GARAGE EDMOND BRADET INC.	3 631.74 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES	108.02 \$
INDUSTRIE CANADA	223.50 \$
MARC TREMBLAY	275.00 \$
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	566.83 \$
WURTH CANADA LIMITÉE	292.70 \$
	<hr/>
	11 347.29 \$

ECLAIRAGE DE RUE

HYDRO-QUÉBEC	2 114.77 \$
S.CÔTÉ ÉLECTRIQUE INC.	570.28 \$
	<hr/>
	2 685.05 \$

AQUEDUC

CHEZ S. DUCHESNE INC.	68.96 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	12.70 \$
EMCO CORPORATION	111.47 \$
GAÉTAN BOLDUC ET ASSOCIÉS INC.	2 148.59 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES	229.96 \$
HYDRO-QUÉBEC	974.25 \$
LABORATOIRE DE CANALISATIONS SOUTERRAINES (LCS)	1 382.57 \$
LES CONSTRUCTIONS ST-GELAIS	7 658.20 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	248.85 \$
PLOMBERIE O. GAUDREault INC.	2 267.31 \$
SANI-CHARLEVOIX INC.	1 839.60 \$
SANI-PLUS INC.	174.67 \$
TETRA TECH QI INC.	1 983.32 \$
	<hr/>
	19 100.45 \$

ASSAINISSEMENT DES EAUX

BELL CANADA	108.29 \$
CLAUDE GAUTHIER	280.00 \$
HYDRO-QUÉBEC	3 245.21 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	197.02 \$
	<hr/>
	3 830.52 \$

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	3 290.63 \$
	<hr/>
	3 290.63 \$

LOISIRS ET CULTURE

BELL CANADA	104.11 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	79.91 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES	36.68 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY & FILS INC.	71.86 \$
VITRERIE CÔTÉ INC.	133.35 \$
	<hr/>
	425.91 \$

DONS

FLEURISTE CÉLINE	34.49 \$
TV-CO	125.00 \$
	<hr/>
	159.49 \$

TOTAL	71 152.50 \$
--------------	---------------------

Dépôt modification au rôle

La directrice générale dépose une modification au rôle en date du 29 janvier 2015, celui-ci passant d'une valeur de 216 865 700 \$ à 217 610 500 \$, soit une augmentation de 744 800 \$.

36-03-15 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – Lot 993, rang Ste-Marie

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Monsieur André Asselin, propriétaire du lot 993 du cadastre de la paroisse des Éboulements sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU qu'il a construit sur ce lot un abri forestier d'une superficie de 31 mètres carrés alors que la Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles (LPTAA) prévoit qu'un tel abri doit avoir une superficie de 20 mètres carrés;

ATTENDU que Monsieur Asselin souhaite rendre son bâtiment conforme à la LPTAA;

ATTENDU qu'une demande doit être faite à la CPTAQ pour une superficie de 11 mètres carrés;

ATTENDU que cette parcelle est en friche et n'offre aucune possibilité d'utilisation à des fins agricoles;

ATTENDU qu'une autorisation n'aurait aucune conséquence sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles du lot visé et des lots avoisinants;

ATTENDU que la présence de cet abri forestier permet de favoriser la mise en valeur de la propriété pour des fins forestières;

ATTENDU que la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers,

QUE la municipalité des Éboulements appuie la demande d'autorisation déposée à la Commission de protection du territoire agricole présentée par Monsieur André Asselin sur le lot 993 du cadastre officiel de la municipalité des Éboulements;

QUE le préambule de la résolution en fait partie intégrante;

QUE le formulaire de demande est versé au dossier de la municipalité des Éboulements.

37-03-15 Demande pacte rural « Volet amélioration des infrastructures et équipements en loisir »

CONSIDÉRANT que la municipalité des Éboulements désire un abri pour tables de pique-nique à la halte routière située au terrain des loisirs et faire produire des plans pour l'agrandissement du bâtiment des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'acheminer une demande d'aide financière à la MRC de Charlevoix d'une somme de 30 000 \$ dans le cadre du fonds du Pacte rural – volet amélioration des infrastructures et équipements en loisir.

38-03-15 Réclamation Monsieur Mario Desmeules

CONSIDÉRANT la réclamation de Monsieur Mario Desmeules au sujet du bris de son installation septique;

CONSIDÉRANT le processus d'entente entre la municipalité et Monsieur Desmeules;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'accorder la somme de deux mille dollars (2 000 \$) en dédommagement à Monsieur Mario Desmeules pour les réparations effectuées à sa fosse septique.

39-03-15 Annulation de soldes résiduaire

ATTENDU QUE la Municipalité des Éboulements a entièrement réalisé l'objet des règlements numéros 80-08 et 125-11 à un coût moindre que ceux prévus initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élèvent à 490 000 \$ pour le règlement numéro 80-08 et 266 900 \$ pour le règlement numéro 125-11;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué;

ATTENDU QU'il existe un solde de 30 000 \$ pour le règlement numéro 80-08 et un solde de 13 100 \$ pour le règlement numéro 125-11 non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt numéros 80-08 et 125-11 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement numéro 80-08 soit réduit de 520 000 \$ à 490 000 \$ et le règlement numéro 125-11 de 280 000 à 266 900 \$;
- **QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

40-03-15 Résolution – Les grands rendez-vous cyclistes de Charlevoix et le Grandfondo de Charlevoix

Il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers,

- d'autoriser le passage des cyclistes ainsi que l'affichage temporaire sur les routes de la municipalité des Éboulements lors du Grand Prix Cycliste de Charlevoix et le Grandfondo qui se dérouleront le 31 mai 2015.

41-03-15 Acquisition d'équipements pour le service d'incendie

CONSIDÉRANT que l'équipement du service d'incendie de la municipalité des Éboulements était incomplet et insuffisant pour répondre à ses besoins;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Aréo-feu pour l'achat des équipements manquants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'acquérir auprès de la compagnie Aréo-feu les équipements suivants, à savoir :

- un ventilateur au gaz 18", deux appareils respiratoires Apria et deux bonbonnes 30 minutes, et ce, pour la somme de 14 985 \$ excluant les taxes.

42-03-15 Installation d'un système d'envoi d'alarme de niveau de chlore par onde cellulaire

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire exige qu'un système d'envoi d'alarme de niveau de chlore par onde cellulaire fasse partie des installations du service d'aqueduc de la municipalité;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Gaétan Bolduc & associés inc. pour l'ajout de ce système;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'accepter la soumission reçue au montant de 6 964,51 \$ excluant les taxes;
- de prévoir un montant supplémentaire de 15 % dans l'éventualité où l'équipement actuel nécessiterait une mise à niveau pour la fonctionnalité du nouveau système.

43-03-15 Affectation - fonds local en voirie

Il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'affecter au fonds général la somme de 108 277 \$ provenant du fonds local en voirie.

44-03-15 Contrat social « Le bouton argenté » pour la qualité de vie des aînés

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de signer le contrat social « Le bouton argenté » pour la qualité de vie des aînés entre la société québécoise et la municipalité des Éboulements, tel que décrit ci-dessous :

Attendu que nous reconnaissons que nous avons une responsabilité collective d'assurer une qualité de vie adéquate à toutes les personnes aînées du Québec, nous nous engageons à :

1. Prévoir l'impact de toutes nos décisions, pratiques, choix de gestion et relations sur la qualité de vie des personnes aînées, et à faire en sorte que nos actions favorisent le maintien d'un niveau de qualité de vie adéquat pour toutes les personnes aînées.
2. Respecter l'intégrité morale et physique des personnes aînées dans toutes nos actions.
3. Reconnaître notre responsabilité collective envers les personnes aînées pour leur garantir un accès adéquat à tous les services nécessaires pour assurer leur santé, leur sécurité, leur bien-être, et leur appartenance à la société.
4. Contribuer dans la mesure de nos capacités, à titre d'intervenants de la société civile, à mettre en œuvre les actions nécessaires pour assurer une qualité de vie adéquate aux personnes aînées.

45-03-15 Don à la famille Manon Fortin et Michel Larouche

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de remettre la somme de 1 000 \$ à Manon Fortin et Michel Larouche en guise de soutien et de solidarité suite à l'incendie de leur résidence le 22 février 2015.

46-03-15 Motion de remerciement à Madame Hélène Thivierge

CONSIDÉRANT QUE Madame Hélène Thivierge a travaillé avec dévouement au sein de la municipalité des Éboulements à titre de chargée de projet et responsable de l'urbanisme depuis le mois d'août 2007;

CONSIDÉRANT QUE Madame Hélène Thivierge a avisé la municipalité qu'elle quittait définitivement son emploi en date du 22 février 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal, la direction générale et les employés municipaux souhaitent la remercier, et saluer le remarquable travail effectué pendant toutes ces années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- de remercier chaleureusement Madame Hélène Thivierge pour le travail accompli au sein de la municipalité des Éboulements;
- de lui souhaiter la meilleure des chances dans tous ses projets.

47-03-15 Motion de félicitations « Comité des loisirs des Éboulements »

Emmanuel Deschênes, conseiller, présente une motion de félicitations aux membres du comité des loisirs pour l'organisation des soirées et activités carnavalesques qui ont fait de cette 57^e édition du Carnaval une belle réussite.

48-03-15 Demandes de dons

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers, d'accorder les dons suivants :

- Musée Maritime de Charlevoix – Fêtes de la mer : 250 \$
- Camp Le Manoir : 4 000 \$

Représentation

Le maire et les conseillers informent l'assemblée des différentes représentations effectuées au cours des dernières semaines dans leurs dossiers respectifs.

Certificat de crédit

Je soussignée, Linda Gauthier, directrice générale, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier, directrice générale

49-03-15 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20 h 45, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale

<u>CORRESPONDANCE – FÉVRIER 2015</u>	
VILLE DE BAIE-ST-PAUL	Plan et règlements d'urbanisme
GOVERNEMENT DU QUÉBEC (CABINET DU MINISTRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS)	Accusé réception de notre résolution concernant la société PF Résolu Canada inc.
MAMOT	Accusé réception des déclarations d'intérêts pécuniaires
OPÉRATION NEZ ROUGE	Remerciement pour le don